

COMMUNE DE CRANS

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 Mai 2025

Procès-Verbal N° 05-2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt et un du mois de mai à 20 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la commune sur convocation du Maire, Madame MORTREUX Françoise du 13 Mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie « salle Buissonnière » de la commune de Crans, sous la présidence de Mme MORTREUX Françoise, Maire de la commune
La convocation a été affichée le 16/05/2025.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 9

Conseiller municipal		Présents	Excusé(s)	Absents	Donne pouvoir à
Noms	Prénoms				
BERNARD	Dominique	X			
DROUIN	Claude	X			
PRUNIER-NEYRET	Julie	X			
BEREZIAT	Didier	X			
MORTREUX	Françoise	X			
RENARD	Alexandre	X	X		Claude DROUIN
FRERY	Maud	X			
CHANEL	Gérard	X			
BUFFERNE VINCENT	Ludivine	X	X		Julie PRUNIER-NEYRET

ADMINISTRATION GENERALE

1. APPEL DES PRÉSENTS

Madame la Maire ouvre la séance. La feuille de présence circule dans l'Assemblée.

2. DÉSIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il est procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Julie PRUNIER-NEYRET est élue secrétaire de séance par 8 voix pour.

3. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 09 AVRIL 2025

Madame la Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 09 avril 2025.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide par 9 voix pour :
D'approuver le compte-rendu du Conseil municipal précédent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4. L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SERA LE SUIVANT :

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Modification mineure du P.L.U

LA COMMUNE :

- Finances : Remboursement de crédit par anticipation
- Budget M 49 : Décision modificative
- Budget M 57 : Décision modificative
- SIEA – Extension d'éclairage public pour le plateau sportif
- Région : Cession barnum
- Vote des Subventions 2025
- Radar pédagogique : Proposition de contrat de maintenance
- Modification mineure du P.L.U

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- Gouvernance de droit commun en mars 2026
- Service Commun – Avenant à la convention du SCEJ
- Transfert compétence Assainissement
- Quelle image représente votre commune

LES COMMISSIONS MUNICIPALES :

Action Sociale :

Communication :

Jeunesse Loisirs et Culture :

Assainissement et Voirie

Environnement et Fleurissement :

Patrimoine, Bâtiments publiques et cimetière :

- Point sur les travaux :
 - Plateau sportif : commande d'un banc sans dossier.
 - Salle de stockage
 - Eglise
 - Local technique derrière la Mairie

Urbanisme :

Voirie :

INFORMATIONS DIVERSES

- Participation citoyenne
- Transport scolaire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : modification au 1^{er} septembre 2025
- Mise en place des plaques du Département et du Fonds de Concours CCD

AGENDA

- Assemblée Générale du centre social Mosaïque le vendredi 23 mai 2025 à 18h30
- Le Conseil municipal des Jeunes, les 4 Juin 2025 à 14 heures.
- Rêve de cirque, le mercredi 11 juin 2025 à 18h30 (bénévoles)

La réunion des Adjointes, le lundi 16 juin 2025

Prochain Conseil municipal : le mercredi 25 juin 2025

5. DÉLIBÉRATION N° 2025/14-FINANCES : REMBOURSEMENT DE CREDIT PAR ANTICIPATION

Madame la maire propose au Conseil municipal de procéder au remboursement par anticipation du prêt privilège commune Crédit n° 10278 07358 00020664202 d'un montant de 250 000.00 € à échéance du 1er janvier 2026. Le système comptable actuel, rend difficile, voir impossible le remboursement au 1^{er} janvier 2026.

Si le conseil municipal est d'accord, la date retenue pour le remboursement serait celle du **1er juin 2025**. Il semble possible de gagner deux versements d'intérêts 2x 500 €.

Le contrat de prêt prévoit en son article 2.12.1 Indemnité de remboursement par anticipation : « En cas de remboursement par anticipation de tout ou partie du capital restant dû et par dérogation à toute autre condition ayant pu être fixée par ailleurs, **l'emprunteur n'aura pas à payer au prêteur une indemnité de remboursement anticipé.** »

Un courrier de ce sens a été envoyé au crédit mutuel, la commune est en attente de sa réponse.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide par 9 voix pour :

- ✓ **D'approuver** le remboursement du prêt de 250 000 € au 1^{er} juin 2025
- ✓ **D'autoriser** Madame, la Maire à réaliser les opérations nécessaires à cette opération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. DÉLIBÉRATION N° 2025/15 ET 16 : BUDGET M 49 : DÉCISIONS MODIFICATIVES

Vu le budget de d'assainissement,

Vu la demande de modification du BP M49 pour régularisation

Il est proposé au Conseil municipal de prendre la décision modificative suivante :

Intitulé	Diminution sur crédits alloués		Augmentation des Crédits	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Agence de l'Eau	13111	- 8 308.00 €		
040				
Agence de l'Eau	13111			8 308.00 €
040				
Investissement dépenses		- 8 308.00 €		8 308.00 €
Solde 2 545.00 €				

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide par 9 voix pour :

- ~ **De valider** la décision modificative ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Vu le budget de d'assainissement,
Vu la demande de modification du BP M49 pour régularisation de l'excédent reporté
Il est proposé au Conseil municipal de prendre la décision modificative suivante :

Intitulé	Diminution sur crédits alloués		Augmentation des Crédits	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Excédent antérieur reporté			002	4 215.23 €
Investissement dépenses				4 215.23 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide par 9 voix pour :

~ **De valider** la décision modificative ci-dessus

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. DÉLIBÉRATION N° 2025/17 : BUDGET M 57 : DÉCISION MODIFICATIVE

Vu le budget de d'assainissement,
Vu la demande de modification du BP M49 pour régularisation de la dotation des amortissements.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre la décision modificative suivante :

Intitulé	Diminution sur crédits alloués		Augmentation des Crédits	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Dotation aux amortissements	681	- 12 575.00 €		
68				
Dotation aux amortissements	681	12 575.00 €		
042				

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide par 9 voix pour :

~ **De valider** la décision modificative ci-dessus

ADOPTE A L'UNANIMITE

8. DÉLIBÉRATION N° 2025/18 : SIEA - EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR LE PLATEAU SPORTIF

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le plan de financement ci-dessous pour l'ajout de deux points d'éclairage pur le City-Park (plateau sportif intergénérationnel)

Programme détaillé de l'opération

Libellé travaux : Extension éclairage public City Park

Dossier n°. 2025-0103-EP

Nombre de points lumineux souterrains créés : 2

Plan de financement	
Montant des travaux inscrits au programme T.T C. (1)	3 200.00 €
Soit montant H.T.	2 666.67 €
Dépense subventionnable résultant des prix plafonds H.T. SICA	2 666.67 €

	Participation du SIEA	1600.00 €
	Fonds de compensation de TVA	524.93 €
	Dépense prévisionnelle nette restant la charge de la commune (à inscrire au chapitre 65 — Section de fonctionnement)	1 075,07 €
	Appel de fonds de 85% du montant de cette dépense dès réalisation de l'ordre de service à l'entreprise	913.81 €
(1) Sont inclus dans ce montant les travaux proprement dits. Les honoraires de la Maîtrise d'Œuvre et une marge pour imprévus.		

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide par 9 voix pour :

- ~ **D'accepter le plan de financement ci-dessus**
- ~ **Autorise** madame la Maire à signer la proposition ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9. DÉLIBÉRATION N° 2025/19 - RÉGION : CESSION BARNUM

La région propose de mettre à disposition des communes un barnum. Ce dispositif est ouvert à toutes les communes éligibles au « bonus ruralité » de la Région, c'est à dire les communes de moins de 2 000 habitants et située hors métropoles. Un seul barnum sera attribué par commune.

Le barnum sera cédé à titre gratuit par la Région. Les communes bénéficiaires s'engagent à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum, à la destination exclusive des associations locales.

Les communes s'engagent également à s'assurer pour tous les dommages lors de son utilisation, et à le maintenir en état, le cas échéant en remplaçant des éléments défectueux. Les communes devront venir récupérer le barnum dans une des 12 antennes de la Région situées dans chaque département.

La Région veillera à une couverture uniforme du territoire régional.

Bénéficiaires et points d'attention

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide par 9 voix pour :

- ~ **D'autoriser** Madame la maire à effectuer la demande de mise à disposition d'un barnum pour notre commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10. DÉLIBÉRATION N° 2025/20 : VOTE DES SUBVENTIONS 2025

Il est proposé au Conseil Municipal, le vote des subventions suivantes :

Dénomination	Vote 2024	Proposition 2025
Azimuts, Culture et science	600 €	600€ + 200€ boite à livres
Amicale des boules de Crans	200 €	200 €
Palette fleurie Inventaires	/	400 €
Amicale des pompiers de Chalamont	150 €	150 €
Amicale des pompiers de Rignieux-le-Franc	150 €	150 €
Restaurant scolaire de Chalamont	800 €	800 €
Sou des écoles de Chalamont	200 €	200 €
Centre Social Mosaïque de Chalamont	2000 €	1 750 €
Académie de la Dombes- Publication Gratuite 1 numéro par an	100 €	200 €

Budget 2025 : 7 000 €
Budget 2024 : 7 000 €

Total réalisé : **4 650.00 €**
Total réalisé : 4 454.00 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide par 9 voix pour :

- ~ **D'attribuer** les subventions pour 2025, comme proposé ci-dessus
- ~

ADOPTE A L'UNANIMITE

11. RADAR PÉDAGOGIQUE - CONTRAT D'ENTRETIEN

La société Elan Cité nous propose un contrat d'entretien pour le radar que la commune a fait installer au hameau du Guillon.

Le montant annuel de 199 € HT/an/radar.

La commune a trois radars pédagogiques installés sur la commune, deux radars ont été fournis par la communauté de communes de la Dombes et le troisième a été acheté par la commune.

Il est demandé au Conseil municipal sa position sur les options suivantes :

Prendre un contrat de maintenance à 199 H.T/radarx3

Ne pas prendre de contrat de maintenance et les faire réparer en cas de nécessité.

Le Conseil municipal décide de ne pas prendre de contrat d'entretien pour les 3 radars pédagogiques qui sont sur notre commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

12. MODIFICATION MINEURE DU P.L.U

Suite à la demande d'un cub déposé par la famille AMBRAISSE pour la rénovation et transformation de deux bâtiments dans le hameau du Folliet, un refus a été rendu, après l'instruction du dossier par le service ADS de VILLARS-LES-DOBES qui instruit pour la commune ce type de dossier. Les services de l'ADS nous ont informé que le législateur avait durci les règles et que pour être éligible à un changement de destination un bâtiment doit désormais remplir deux conditions impératives :

Être inscrit sur la carte et identifié à l'aide d'une pastille

Le règlement de la commune doit le prévoir expressément.

A ce jour, le bâtiment n'est pas identifié par une pastille sur le PLU

Après renseignement pris auprès des services de la D.D.T et de la Préfecture de l'Ain, une modification mineure de notre P.L.U est possible pour ce cas.

La Préfecture, a donné la marche à suivre.

Mme Agnès DALLY MARTIN a été contacté ce jour, afin d'établir un devis pour établir le coût de cette opération.

Le Conseil municipal attend le retour des devis et de la procédure avant de se prononcer.

13. DÉLIBÉRATION N° 2025/21 - GOUVERNANCE DE DROIT COMMUN EN MARS 2026

Nom de la commune	Population municipale	Répartition de droit commun (au titre des II à V du L. 5211-6-1)
Châtillon-sur-Chalaronne	5 154	8
Villars-les-Dombes	5 059	7
Saint-André-de-Corcy	3 369	5
Chalamont	2 544	3
Mionnay	2 309	3
Saint-Trivier-sur-Moignans	1 910	3
Châtillon-la-Palud	1 675	2
Saint-Paul-de-Varax	1 637	2
Neuville-les-Dames	1 540	2
Saint-Marcel	1 300	2
Marlieux	1 186	1
Chaneins	1 041	1
Saint-Nizier-le-Désert	922	1
L' Abergement-Clémenciat	859	1
Condeissiat	815	1
Villette-sur-Ain	763	1
Monthieux	673	1
Romans	628	1
Baneins	618	1
Sulignat	605	1
Sandrans	578	1
Le Plantay	569	1
Versailleux	500	1
Relevant	467	1
Dompierre-sur-Chalaronne	453	1
Saint-André-le-Bouchoux	427	1
La Chapelle-du-Châtelard	391	1
Châtenay	358	1
Sainte-Olive	357	1
Lapeyrouse	337	1
Bouligneux	323	1
Crans	316	1
Birieux	280	1
Saint-Germain-sur-Renon	262	1
Saint-Georges-sur-Renon	214	1
Valeins	131	1
TOTAL	40 570	63

En vue de la prochaine échéance électorale de 2026.

Il est demandé à la commune de Crans de se prononcer sur la répartition des sièges à la Communauté de Communes de la Dombes

Il est proposé d'appliquer la répartition de droit commun au titre des II à V du L. 5211-6-1)

La commune aura donc un représentant

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide par 9 voix pour :

~ **D'accepter** la répartition de droit commun pour le prochain mandat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

14. DÉLIBÉRATION N° 2025/22 -SERVICE COMMUN – AVENANT A LA CONVENTION DU SCEJ

Madame, la Maire rappelle

La signature de la convention relative au Service Commun Enfance Jeunesse au Conseil Communautaire du 9 décembre 2021 qui définit les modalités de création et d'organisation du Service Commun Enfance Jeunesse.

L'article 11 de la convention relative au Service Commun Enfance Jeunesse, qui peut se modifier par voie d'avenant.

La signature de l'avenant N°1 approuvé par le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Dombes du 24 mars 2022 qui modifie la répartition des charges transférées et apporte le complément des heures d'interventions.

La signature de l'avenant N°2 approuvé par le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Dombes du 21 mars 2024 précise les heures d'interventions à compter de l'année scolaire 2024/2025.

Madame la Maire précise que

L'avenant N°3 vient apporter le complément des heures d'interventions à compter de l'année scolaire 2025/2026

Le comité de pilotage du Service Commun Enfance Jeunesse du 19 mars 2025 a validé la demande de financement d'heures de Sport et de Musique pour 3 écoles.

Les communes concernées les financeront à partir de la rentrée scolaire 2025/2026.

Cet avenant N°3, objet de la présente délibération doit être soumis à la validation du conseil communautaire et de 2/3 des conseils municipaux. En cas d'absence de délibération d'une commune dans un délai de 3 mois suivant la transmission de la délibération du Conseil Communautaire à la Commune, le vote du Conseil Municipal de ladite commune est présumé favorable.

L'avenant N°3 vient apporter le complément des heures d'interventions à compter de l'année scolaire 2025/2026.

Complément d'heures d'interventions

A la suite des demandes de prestations d'interventions en sport et en musique par des communes, cet avenant vient compléter les heures d'interventions pour les écoles de l'Abergement-Clémenciat, Le Plantay et Marlieux.

Vu la délibération N° D20250410_112 du 10 avril 2025 du conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Dombes approuvant l'avenant N°3 à la convention relative au service commun Enfance Jeunesse, et autorisant sa signature par Madame la Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes avec les communes concernées ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur la validation de l'avenant N°3 à la convention relative au service commun Enfance Jeunesse, à autoriser Madame, la Maire à le signer, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide par 9 voix pour :

- ✓ **D'approuver** l'avenant N°3 à la convention relative au service commun Enfance Jeunesse
- ✓ **D'autoriser** Madame la Maire à signer l'avenant, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15. TRANSFERT COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

La Communauté de Communes de la Dombes poursuit ses études pour la prise de compétence de l'assainissement collectif. Les communes devront se prononcer prochainement sur le sujet. Le Conseil municipal n'est pas favorable à un transfert de la compétence.

16. QUELLE IMAGE REPRÉSENTE VOTRE COMMUNE

La communauté de communes de la Dombes dans le cadre d'un projet qu'elle lance, souhaite représenter chaque commune visuellement. Madame la maire a envoyé le dessin réalisé par Eléa.

COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION AIDE SOCIALE

COMMISSION COMMUNICATION

COMMISSION JEUNESSE LOISIRS ET CULTURE

- Fête du village – Il existe une association sur Ambérieu-en-Bugey qui loue des grands jeux contre un abonnement annuel et une participation de 10 € par jeux.
- Une réunion du Conseil municipal des jeunes est prévue, le mercredi 4 juin pour la préparation de la fête du village.

COMMISSION ASSAINISSEMENT ET VOIRIE

- Les travaux de voirie doivent démarrer d'ici un mois, la tournée de repérage est en cours.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET FLEURISSEMENT

COMMISSION PATRIMOINE ET BATIMENTS PUBLICS ET CIMETIERE

- Point sur les travaux :
 - Plateau sportif : commande d'un banc sans dossier. Le chantier est en cours, la réalisation de la longrine est en cours. Des grilles ont été posées pour la sécurisation du chantier.
 - Salle de stockage, le gros œuvre est fait
 - Eglise : l'ancien système de chauffage a été enlevé
 - Local technique derrière la Mairie, les travaux sont terminés.
 - Salle polyvalente : le même réglage a été effectué dans le hall et la salle pour le chauffage et la clim afin d'harmoniser la consommation et le flux d'air.
 - Les travaux pour passer les bâtiments communaux à l'éclairage LED vont démarrer la semaine prochaine
 - Au wc public : un paillason en béton a été réalisé devant afin d'éviter que les gravillons et autres pénètrent à l'intérieur et abîment le sol et aussi dans un souci de propreté.

COMMISSION URBANISME

- La commission se rendra le lundi 26 mai au hameau du Folliet pour un problème de bornes.
- La commission a procédé aux contrôles de conformité de deux habitations au clos du vieux noyer le lundi 16 mai 2025.

- Un courrier pour la société Nexity sera fait pour les informer des désordres avec les eaux parasites venant du branchement d'une maison du lotissement le clos du vieux noyer, les informant que la commune s'opposera à l'achèvement et la conformité tant que le problème ne sera pas solutionné.

INFORMATIONS DIVERSES

- Participation citoyenne, une réunion est fixée au lundi 16 juin à 18h30 en Mairie.
- Transport scolaire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : modification au 1^{er} septembre 2025 avec inscriptions obligatoires au préalable.
- Mise en place des plaques du Département et du Fonds de Concours CCD vers l'entrée de la Mairie suite aux aides reçues.
- La palette fleurie propose de repeindre la porte de l'Église.

AGENDA

- Assemblée Générale du centre social Mosaïque le vendredi 23 mai 2025 à 18h30
- Le Conseil municipal des Jeunes, les 4 Juin 2025 à 14 heures.
- Rêve de cirque, le mercredi 11 juin 2025 à 18h30 (bénévoles)
- Une réunion va être fixée fin juin pour la préparation de la fête du village 2025 (10 ans)

La réunion des Adjointes, le lundi 16 juin 2025

- Fin de la séance : la séance est levée à

Prochain Conseil municipal : le **mercredi 25 Juin 2025 à 20h00**.

La secrétaire de séance
Mme Julie PRUNIER-NEYRET

La Maire de la commune de Crans
Mme Françoise MORTREUX